

Assurance All-Risks pour les cabinets médicaux – une couverture complète et moderne

L'inventaire du cabinet et les appareils médicaux employés peuvent rapidement coûter plusieurs centaines de milliers de francs selon la spécialisation.

En conséquence, il est important de les assurer contre la dégradation, la destruction et la perte. FMH Services (Insurance) a développé un paquet de couvertures complet afin de proposer une protection optimale. Monsieur Roger Ledermann, membre de la direction de Roth Gyga & Partner AG*, a joué un rôle déterminant dans cette évolution. Dans cet entretien, nous avons voulu en savoir plus sur les prestations offertes par cette solution.



Monsieur Ledermann, pourquoi avoir opté pour le concept de couverture All-Risks ?

Permettez-moi tout d'abord d'expliquer brièvement les deux concepts d'assurance: une couverture traditionnelle comprend normalement les risques d'incendie, de dommages naturels, de dégâts des eaux et de vol. Il s'agit des principaux dangers en termes de probabilité d'occurrence et d'ampleur des dommages. Des risques supplémentaires peuvent être inclus, comme la chute d'un appareil, les tremblements de terre, etc. Tout ce qui est explicitement mentionné est assuré.

Une couverture All-Risks fait l'inverse et couvre par principe toute dégradation, destruction ou perte soudaine. Seules certaines situations spécifiques sont exclues. Ce type de couverture va ainsi plus loin qu'une assurance traditionnelle. De plus, il y a renversement de la charge de la preuve: c'est à l'assureur de justifier pourquoi un sinistre relève d'une exclusion et n'est donc pas couvert.

C'est tentant. Toutefois, les exclusions n'écartent-elles pas des risques importants?

Non, pas du tout. Dans les faits, notre couverture All-Risks permet d'assurer tout ce qui peut et doit être assuré. Permettez-moi d'énumérer les principales exclusions afin d'illustrer mon propos :

Les dommages résultant de causes durables et prévisibles ne sont pas couverts. Il s'agit par exemple du vieillissement et de l'usure des appareils. Vous serez certainement d'accord avec moi pour dire que ceci ne relève pas du principe d'assurance.

De même, les dommages couverts par la responsabilité du fabricant sont exclus. En cas de garantie, par exemple, une assurance n'apporterait ici qu'une double couverture inutile.

Sont également exclus le détournement ou la fraude par un employé, ou le fait de perdre ou d'égarer soi-même un objet.

Qu'en est-il des cyberrisques, sont-ils couverts ?

Non, ils ne sont pas couverts par l'assurance All-Risks. Les cyberrisques relèvent de différentes solutions d'assurance, comme l'assurance responsabilité civile, l'assurance de choses ou l'assurance de protection juridique. Nous pensons qu'il est plus judicieux de couvrir les cyberrisques au moyen d'une police spécialisée, c'est pourquoi nous avons développé une offre séparée et spécialisée.

Une couverture All-Risks est-elle beaucoup plus chère qu'une assurance traditionnelle ?

Bien qu'une couverture All-Risks offre une protection d'assurance plus complète, la prime reste extrêmement attractive. Selon le montant de la somme d'assurance et le chiffre d'affaires, une couverture All-Risks n'est pas forcément plus chère qu'une solution traditionnelle.

La couverture coûte environ CHF 550 par année pour un cabinet médical avec un inventaire de CHF 130'000 et un chiffre d'affaires de CHF 600'000. Si le risque de tremblement de terre et les dommages internes sont exclus, la prime peut même être réduite à environ CHF 430.

En quoi le chiffre d'affaires est-il pertinent pour ce calcul ?

En plus de la couverture des appareils et de l'inventaire, vous bénéficiez d'une assurance perte d'exploitation. Si, par exemple, vous ne pouvez pas ouvrir votre cabinet pendant quelques semaines après un sinistre assuré, cette assurance prend en charge la perte de chiffre d'affaires.

Monsieur Ledermann, pouvez-vous nous dire en résumé en quoi votre solution est la bonne pour les futurs propriétaires de cabinet ?

Nos solutions de contrat-cadre sont parfaitement adaptées aux besoins du corps médical et les primes sont très attractives. Avec plus de 20 ans d'expérience, de conseil et d'accompagnement de plus de 9 000 médecins, nous connaissons parfaitement les exigences propres à la création ou la reprise d'un cabinet médical.

De plus, en tant que sociétaires de FMH Services, vous bénéficiez de conditions et de rabais exclusifs. En plus de la couverture All-Risks, nous vous fournissons tout ce dont vous avez besoin en matière d'assurance, de prévoyance et de fortune, pour vous et votre cabinet. Nos spécialistes vous conseillent personnellement et en détail dans toute la Suisse.

FMH Services (Insurance)
Roth Gygax & Partner AG*
Moosstrasse 2
3073 Gümligen
Téléphone 031 959 50 00
mail@fmhinsurance.ch
www.fmhinsurance.ch

*Roth Gygax & Partner AG est une entreprise de conseil indépendante sur le plan juridique et économique recommandée par la société coopérative FMH Services.